

Édition du 16 février 2016

Volume 28- Numéro 1



www.lacdelage.qc.ca

Le Delageois

Le Journal de Ville de Lac-Delage

NOUVEAU
5 à 7 des
Delageois
voir page 12

LAC-DELAGE • 26, 27 ET 28 FÉVRIER

Voir page 5

**FÊTE DES
TUQUES
2016**
17^E ÉDITION



Chers citoyens, chères citoyennes,

Au nom du conseil municipal, c'est avec plaisir que je vous présente le budget 2016 de la municipalité. Le budget est actuellement équilibré à 1 026 259 \$, ce qui correspond à une hausse de 1,2 %, soit 12 176 \$ de plus que le budget de 2015. La hausse du budget s'explique entre autres par la hausse des prix en général (l'IPC d'octobre 2015 est de 1%), l'augmentation de la quote-part pour le service incendie, l'ajout des dépenses de financement pour la création d'un fonds de roulement et pour l'achat d'une rétrocaveuse. De plus, précisons que la création d'un fonds de roulement permettra à la municipalité d'utiliser ce dernier pour financer des dépenses en immobilisations, ce qui a pour effet de diminuer le nombre de règlements d'emprunt de faible valeur et, par conséquent, d'alléger les procédures administratives et les délais qui s'ensuivent. Cela permet également de diminuer le recours à des engagements de crédit, le crédit-bail, par exemple, aux conditions souvent beaucoup moins avantageuses.

En résumé, voici les variations des taux pour 2016 comparativement à ceux de 2015 :

- Le taux de la taxe foncière générale passe de **0,58 \$ à 0,59 \$** du 100 \$ d'évaluation, soit 0,01 \$ cents de plus qu'en 2015;
- Le taux de la taxe pour les immeubles non résidentiels, passe de **1,432 \$ à 1,462 \$** du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 0,03 \$ cents par rapport à 2015;
- Le taux de la taxe pour les terrains vagues passe de **0,754 \$ à 0,784 \$** du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 0,03 \$ cents par rapport à 2015;
- Le taux pour le service de police passe de **0,0660 \$ à 0,0612 \$** soit une légère baisse de 0,0048 \$ du 100 \$ d'évaluation;
- Le taux de la taxe pour le paiement du règlement pour les travaux de voirie passe de **0,0410\$ à 0,0405 \$** du 100 \$ d'évaluation et bonne nouvelle, cette taxe se termine en 2016;
- Le taux pour la quote-part MRC demeure inchangé, soit **0,033 \$** du 100 \$ d'évaluation;
- Les tarifications pour une résidence desservie par les services d'aqueduc et d'égout demeurent aux mêmes taux, soit 190 \$ pour les matières résiduelles et 700 \$ pour l'aqueduc et les égouts.

L'impact net de l'augmentation du compte de taxes pour 2016 pour des résidences d'une valeur se situant entre 200 000 \$ et 400 000 \$ est illustré dans le tableau en page 3 :

Année 2016 (Augmentation de 0,01 \$ du 100 d'évaluation)						
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DESSERVIE	TAUX du 100 \$ d'évaluation	200 000 \$	250 000 \$	300 000 \$	350 000 \$	400 000 \$
Charge fiscale moyenne en 2016						
Foncière générale	0,5900 \$	1 180 \$	1 475 \$	1 770 \$	2 065 \$	2 360 \$
MRC-CLD	0,0330 \$	66 \$	83 \$	99 \$	116 \$	132 \$
Police	0,0612 \$	122 \$	153 \$	184 \$	214 \$	245 \$
Voirie	0,0405 \$	81 \$	101 \$	122 \$	142 \$	162 \$
TAUX	0,7247 \$	1 449 \$	1 812 \$	2 174 \$	2 536 \$	2 899 \$
Matières résiduelles	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$	190 \$
Aqueduc et égout	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$
TOTAL COMPTE DE TAXES 2016		2 339 \$	2 702 \$	3 064 \$	3 426 \$	3 789 \$
IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXE (\$)		95	125	145	165	195
IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXE (%)		0,40%	0,44%	0,46%	0,48%	0,50%

Or, une résidence moyenne de 300 000 \$ subira une hausse de 14 \$, soit une augmentation moyenne de 0,46 % par rapport à 2015. La hausse sera moins importante pour les propriétés dont la valeur est de moins de 300 000 \$ d'évaluation et plus importante pour celles au-dessus du 300 000 \$ d'évaluation.

Nous sommes conscients que la situation économique est difficile pour tous et qu'il était nécessaire de limiter l'augmentation de la charge fiscale de nos contribuables. Cette légère augmentation reflète une hausse graduelle des coûts en général. Le budget déposé a été analysé poste par poste et soyez assurés que nous avons fait un gros travail pour limiter l'augmentation.

En 2016, une affectation de 113 728 \$ pour des dépenses en immobilisations est prévue au budget. Des investissements majeurs sont à prévoir pour la prochaine année, soit la mise aux normes pour le traitement des eaux usées et la réfection complète de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout. Il est primordial pour le développement futur de notre municipalité d'aller de l'avant avec ces projets pendant que les appuis gouvernementaux et les acteurs sont au rendez-vous.

Le taux d'endettement actuel de la municipalité est très bas comparativement aux municipalités de notre classe de population. Le profil financier- Édition 2015 indique un ratio d'endettement net long terme de 0,58 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée alors que la moyenne pour notre classe de population est de 1,33 \$. Cela nous permet de réaliser ses emprunts tout en restant comparable avec la moyenne d'endettement pour notre classe de population. Il s'agit là d'une très bonne nouvelle!

Suite de la page 3 :

Pour terminer, nous vous laissons sur une note positive, avec quelques orientations prises lors de l'étude du budget 2016 :

- Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout;
- Étude de fusion et consultation auprès des citoyens;
- Mise aux normes pour le traitement des eaux usées et analyse de l'option de la Ville de Québec;
- Achat d'une rétrocaveuse pour les opérations de déneigement;
- Achat de 6 lampadaires décoratifs;
- Contrats de travail avec les employés.

Dominique Payette, mairesse



AVIS PUBLIC RÔLE DE PERCEPTION 2016

Avis public est donné par la soussignée aux contribuables de la municipalité:

QUE suivant l'article 503 de la Loi sur les Cités et Villes, le rôle de perception pour l'année 2016 est complété et déposé à mon bureau et qu'il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné ce dixième jour de février 2016.

Josée Desmeules, B.A.A.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT DE LA TAXATION 2016

Avis public est donné par la soussignée :

QUE lors de sa séance tenue le 8 février 2016, le Conseil de Ville a adopté le règlement F-2016-01 imposant la taxation et les compensations de l'an 2016.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement entre 13 h et 17 h.

Donné ce dixième jour de février 2016.

4 Josée Desmeules, B.A.A., Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière

LAC-DELAGE • 26, 27 ET 28 FÉVRIER

**La Fête des Tuques est de retour
pour sa 17^e édition avec des activités spatiales!
Le monde de Star Wars est au rendez-vous.**

Venez vivre avec vos personnages préférés
des aventures dignes de cette grande saga.

Vendredi soir • 18h45 à 21h00

L'Empire nous découvre!

Samedi • 13h00 à 16h00

L'école des padawans

Samedi soir • 19h00 à 22h00

Le combat!

Match de hockey vers 21h00

N'oubliez pas de vous costumer

Programmation complète:

INSCRIVEZ-VOUS À LA LISTE DE DIFFUSION COURRIEL

www.lacdelage.qc.ca

Dimanche • 9h00 à 15h30

Pêche sur la glace sur le lac Delage

**FÊTE DES
TUQUES
2016
17^E ÉDITION**

A BB-8 droid from Star Wars is positioned to the right of the main title text. The background of the entire page features a dark space with streaks of light and two glowing lightsabers, one blue and one red, crossing in the center.

DÉMARCHE DE RÉFLEXION COLLECTIVE SUR L'AVENIR DE LAC-DELAGE



Mot du conseil municipal

Le conseil municipal est heureux de collaborer avec l'organisme *Communagir* dans la démarche proposée ci-bas. On cherche, entre autres, à connaître l'avis des citoyens et citoyennes sur des questions, telle que :

- Quelles sont les particularités et les forces de la Ville de Lac-Delage? Pourquoi nos citoyens et citoyennes choisissent-ils d'y vivre et d'y rester?
- Dans quelles conditions devrions-nous rechercher la fusion? Si oui, avec qui?
- Quels avantages pourrions-nous en tirer selon notre choix?
- Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour conserver notre autonomie?

Nous croyons que ces interrogations vont ouvrir d'autres pistes de réflexion que nous explorerons avec vous. En effet, ce n'est qu'en engageant une conversation ouverte avec tous les citoyens et citoyennes que les scénarios d'avenir de notre municipalité pourront être rassembleurs! Nous avons donc embauché *Communagir*, un organisme de soutien au développement collectif, pour nous accompagner dans cette démarche de réflexion et d'échange avec vous.

Au grand plaisir de nous rencontrer et de partager nos idées!

Mot des accompagnateurs

La démarche de réflexion à laquelle nous vous convions dans les prochains mois se fera en trois étapes.

1. Mini-sondage auprès des jeunes

Qu'est-ce que les jeunes de Lac-Delage pensent de leur municipalité?

- Nous profiterons de la Fête des Tuques pour demander aux jeunes de tous âges ce qu'ils préfèrent à Lac-Delage et ce qu'ils changeraient s'ils en avaient la possibilité.
- Les résultats seront colligés, analysés et présentés à tous lors du *Grand rassemblement citoyen* qui aura lieu au printemps.

2. Sondage électronique auprès des résidents

Qu'est-ce que les résidents de Lac-Delage pensent de leur municipalité et de son avenir?

- Nous vous transmettrons par courriel un sondage (anonyme) qui nous permettra

d'explorer les réponses aux questions mentionnées plus haut. Nous demanderons aussi l'avis de chacun, dans un premier temps, afin de pouvoir les discuter lors du *Grand rassemblement citoyen*.

- POUR CE FAIRE, NOUS AVONS ABSOLUMENT BESOIN DE VOTRE ADRESSE COURRIEL. VEUILLEZ NOUS LA TRANSMETTRE, SOIT PAR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ (WWW.LACDELAGE.QC.CA) EN CHOISSANT LA LISTE DE DIFFUSION DANS LE MENU À GAUCHE DE LA PAGE D'ACCUEIL, OU EN TÉLÉPHONANT AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ AU 418-848-2417.

3. *Grand événement citoyen*

Quel est notre scénario d'avenir le plus porteur et le plus pertinent?

- À partir des résultats du sondage, d'une analyse du contexte et de la présentation de différents scénarios possibles, nous travaillerons tous ensemble pour trouver la meilleure voie pour le devenir de la municipalité. Un rendez-vous dynamique à ne pas manquer!

Les détails de chacune de ces étapes vous seront transmis au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Au grand plaisir de vous rencontrer!
Sonia Racine et François Gaudreault,
conseillers en développement collectif



MISE À JOUR DE LA LISTE DES GARDIENNES



Nous tenons à mettre à jour notre liste de gardiennes et de gardiens d'enfants.

Si vous voulez enlever (ou ajouter) un nom de la liste, veuillez communiquer avec le bureau municipal dont les coordonnées se trouvent à l'avant-dernière page du journal.

Merci de votre collaboration.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

FÉLICITATIONS DE LA COMPAGNIE GAUDREAU, ET UN AVERTISSEMENT . . .

Nous tenons à féliciter l'ensemble des citoyens pour avoir bien répondu à l'appel paru dans le Delageois de décembre dernier concernant l'emplacement des trois bacs de matières résiduelles pendant la saison hivernale. Les employés de Gaudreau nous informent qu'il y a eu une nette amélioration à cet égard ; par conséquent, leur travail est plus efficace et plus agréable.



Cependant, dans un autre communiqué récent de Gaudreau, nous avons été saisis de quelques anomalies inquiétantes concernant l'utilisation du bac de compostage. Il paraît qu'un certain nombre de résidents de Lac-Delage ne respectent pas les consignes. En effet, ils s'en servent pour se débarrasser des déchets interdits dans le bac de compostage. Évidemment, il s'agit d'un geste inacceptable. Cependant, nous sommes convaincus que l'on peut éliminer cette pratique en revenant à nos arguments de base, ceux qui nous ont inspiré lors de la mise en place de l'utilisation du bac de compostage.



Un peu d'histoire. En 2009, notre ville a participé à un projet pilote parrainé par la MRC d'ajouter un troisième bac, celui pour le compostage de matières organiques, dans le but d'augmenter la proportion de nos déchets récupérables ou réutilisables comparée aux déchets incinérés ou enfouis. La ville, dans l'ensemble, a très bien répondu au défi. Parmi les participants au projet-pilote, Lac-Delage a eu la meilleure performance lors du projet.

En 2010, la ville a donc adopté un règlement sur les matières résiduelles qui intégrait le bac de compostage à l'ensemble des mesures obligatoires pour la collecte. Une analyse des données annuelles fournies par Gaudreau démontre que, lors de la période 2010 à 2011, les matières réutilisées (bac bleu et bac brun) se chiffraient à presque 66% des matières globales. Cependant, à partir de 2012, ce pourcentage descend légèrement (2012 : 63,5% ; 2013 : 63% ; 2014 : 62%). On saura bientôt si la tendance se maintient quand on recevra les données de 2015.

8 Notre succès au début de cette démarche fut le résultat de plusieurs facteurs. Le fait de

vivre dans une ville de faible population dans un territoire restreint y a sûrement contribué à ce succès. Tout le monde se connaît, tout le monde surveille ! Qui plus est, nous avons choisi de présenter la notion du compostage en privilégiant une approche porte-à-porte où l'on a contacté la quasi-totalité de notre population afin de promouvoir la démarche. La ville a apporté son appui précieux en établissant un horaire de la collecte des matières qui incitait les citoyens à adopter rapidement le nouveau bac, tout en nous dissuadant de l'utilisation abusive du bac noir (ou vert). De plus, le Delageois a publié régulièrement des articles sur chacun des aspects de l'opération, à savoir les listes des matières réservées à chaque bac, les trucs pour contrer les gels en hiver et les vers en été des bacs de compostage, et l'évolution du dossier dans la grande région de Québec.



Nous lançons un appel à tous ceux et celles qui ont fléchi dans leurs pratiques de bon citoyen, de s'adresser, au besoin, à l'un des deux responsables de l'environnement dont vous trouverez les coordonnées à l'avant-dernière page du Delageois, dans le but de corriger rapidement cette situation. Ces derniers pourront, par exemple, vous fournir toute l'information utile pour bien respecter notre règlement municipal ou vous mettre en contact avec un voisin qui pourrait jouer le rôle de mentor en la matière. Il en va de même pour les citoyens qui aimeraient améliorer leurs pratiques, ou qui sont arrivés récemment à Lac-Delage et qui ont besoin d'une démystification de nos règlements à ce sujet.

Peu importe la raison, nous tenons absolument à remonter cette belle initiative sur les rails. Dans tous les articles où il est question d'un problème par rapport à un règlement, nous avons toujours voulu expliquer le bien-fondé de celui-ci, et les conséquences inévitables du non-respect. Pour ce qui est du bien-fondé, les statistiques mentionnées plus hauts parlent pour elles-mêmes. Quant aux conséquences, c'est sûr qu'il y en aura. Toutefois, dans cette période incertaine que nous traversons, nous préférons faire appel aux sentiments collectifs de civisme pour nous en sortir.

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE

La municipalité de Lac-Delage reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements clairs de la part des Élus et des fonctionnaires ;

La municipalité de Lac-Delage reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le Conseil et appliquées par les fonctionnaires ;

La municipalité de Lac-Delage ne tolère en aucun temps :

- Tout acte de violence physique envers un membre du Conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de son statut d'Élus ou de fonctionnaires ;
- Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les Élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers ;
- Tout acte de vandalisme sur les biens des Élus ou des fonctionnaires à cause de son statut d'Élu ou de fonctionnaire de la municipalité ;
- Tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité.

La municipalité de Lac-Delage établit trois types d'intervention, soit :

1. L'avertissement administratif

Lettre signée par le Maire ou par le Directeur général qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser ses actes.

(expressions méprisantes, blessantes, propos grossiers ou injurieux, juron contre un élu ou un fonctionnaire, insultes, etc.)

2. La mise en demeure

Lettre expédiée par les procureurs de la municipalité qui rapporte les faits, ordonne au citoyen de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises. (Intimidation, menace, désordre ou comportement perturbateur, etc.)

3. La plainte à la sûreté du Québec Plainte déposée en vertu du Code criminel

(voies de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou des blessures graves, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, etc.)

La municipalité de Lac-Delage croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires.

Politique adoptée au conseil municipal le 8 février 2016



**Carrossier
ProColor**

**GARAGE RECOMMANDÉ
CAA
QUÉBEC**

Cle Verte

Votre voiture est endommagée ?

**Appellez: *Eric Blais*
418 561-0084**

**Service d'estimation
à domicile.**

11

5 à 7 des Delageois

À la demande générale,
les 5 à 7 des Delageois sont lancés.

Nous aurons l'occasion de nous réunir quelques fois par année dans le but d'échanger entre résidents du Lac Delage de manière conviviale.

Inscrivez-vous sur le groupe Facebook Lac Delage pour connaître les prochaines dates.

Merci au Manoir du Lac Delage de nous accueillir.

C'EST L'HEURE DU PREMIER 5 À 7 DES DELAGEOIS

17 MARS 2016

VERRE DE VIN
PINTE DE BORÉALE
BLOODY CÉSAR
Prix unique 6\$

AU BAR L'INCONTOURNABLE
MANOIR DU LAC DELAGE

CHIPS CHAUDES ÉPICÉS
ET MAÏS SOUFFLÉ OFFERT PAR
LE MANOIR DU LAC DELAGE

Le Delageois est de retour comme journal mensuel. Pourquoi ?

Vous avez peut-être remarqué que, depuis quelques années, la fréquence de publication de notre journal a été réduite à cinq numéros par année contrairement à dix. Plusieurs facteurs y ont contribué, notamment les coûts rattachés à cette activité, tant pour l'imprimerie et la poste que pour la participation des employés municipaux.

Cependant, la ville de Lac-Delage se trouve dans un moment de décision important pour tous nos résidents quant à notre avenir. Il y a plusieurs années, le conseil a entrepris une réflexion sur le sujet en commençant par une analyse de notre capacité à maintenir notre statut de ville autonome. Grosso modo, on est arrivé à la conclusion que, pour garantir notre viabilité sur le plan financier, il faudrait développer les quelques terrains encore disponibles sur notre territoire. Les taxes municipales engendrées permettraient de continuer à offrir les services nécessaires, sans pour autant augmenter démesurément les taxes.

Les travaux de développement ont commencé, mais les résultats attendus tardent à se concrétiser. Alors, le conseil s'est penché sur d'autres options afin de trouver une autre solution, le cas échéant. À moins que l'on gagne la loterie ou que quelques millionnaires décident de faire des dons à la ville, les possibilités sont restreintes. Le conseil a alors envisagé la fusion comme un geste réaliste à explorer. D'où l'idée d'une fusion possible avec Stoneham ou avec la ville de Québec.

Pour mener la population de Lac-Delage à un consensus quant à notre avenir, le conseil a confié l'encadrement de nos discussions à un l'organisme *Communagir*. Cette firme propose sa stratégie dans l'article qui suit, intitulé *Démarche de réflexion collective sur l'avenir de Lac-Delage*. La firme, tout comme les membres du conseil municipal, croit fermement en l'importance des moyens de communication fiables et efficaces pour mener à terme cet important défi. C'est pour cela que nous avons augmenté de façon significative le nombre de numéros du journal. Le journal veut accompagner la population dans ce dialogue crucial sur son avenir.

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER

418.805.0165



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

FORFAIT
3 SERVICES **89**,89\$
/ mois

- ♦ Consommation INTERNET ILLIMITÉE entre minuit et 8h00 am.
- ♦ Lors de votre abonnement à la CCAP, profitez du COMBO MÉGA (plus de 280 chaînes) au MÊME PRIX QUE LE FRANCO pour les 3 premiers mois.



Internet Lite

+



Télévision
Combo Franco
(plus de 180 chaînes)

+



Téléphonie
(incluant toutes les
options principales)

+



Terminal G8 qui permet
l'enregistrement de
8 émissions en simultané



418.849.7125

www.ccapcable.com



Votre TV locale

*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Lite et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre rendez-vous, (418) 848-2417 ou communiquer par courriel :

ville@lacdelage.qc.ca

MUNICIPALITÉ

Bureau municipal (418) 848-2417

Travaux publics (urgence soir et fin de semaine)
(418) 264-0592
(418) 264-0820

Sûreté du Québec poste de Lac-Beauport
(administration) (418) 841-3911

Bureau de poste (418) 848-3380

CLSC La Source (418) 849-2572

Hydro-Québec 1-800-790-2424

INFO-SANTÉ 811

GARDIENS ET GARDIENNES

Florence Mercier (418) 912-8321

Maude Tessa Provencher (418) 907-1733

Frédérique Paradis (418) 848-1846

Florence Morin (418) 848-0807

Charles-Antoine Bouchard (418) 848-0709

Amélie Matte (418) 912-8040 et
(418) 316-2528

CONSEIL DE VILLE

Dominique Payette

Mairesse

Administration, Ressources humaines,
Communications et culture
mairie@lacdelage.qc.ca

Guy Rochette (418) 948-3432
Conseiller, siège no 1
Travaux publics

Alexandre Morin
Conseiller, siège no 2
Environnement et maire suppléant

Marc Boiteau (418) 848-3456
Conseiller, siège no 3
Urbanisme

Brian Ross (418) 907-9731
Conseiller, siège no 4
Sécurité publique, Communication et
culture

Bruce Wallace (418) 848-1541
Conseiller, siège no 5
Environnement

Mélanie-Anne Bousquet
(418) 848-1717
Conseillère, siège no 6
Sports et loisirs



Carrossier ProColor
Service expert à toute épreuve
Mario Lajoie et Eric Blais
Propriétaires
pont-rouge@carrossierprocolor.com
T. 418 876.3663
F. 418 876.3101
929 Route 365
Neuville (Québec)
GOA 2R0

Garage Remplacement
sans frais 1-855-976-3663
carrossierprocolor.com

GARAGE REMPLACEMENT
Clé Ver



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



FORFAIT
Escapade

UN MASSAGE
TRADITIONNEL

— 60 minutes —



UN SOUPER
TABLE D'HÔTE

— 4 services —
(Frais de service inclus)

125\$* *par personne
plus taxes*

SUR RÉSERVATIONS : 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

